

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

NO : 500-11-067100-269

DANS L'AFFAIRE DU SÉQUESTRE
INTÉRIMAIRE DE :

LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE EN
PROPRIÉTÉ MARINE LTÉE / MARINE
PROPERTY LEASEHOLDS LTD

Débitrice

-et-

BANQUE ÉQUITABLE

Requérante

-et-

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

Séquestre intérimaire

**REQUÊTE POUR LA PROLONGATION DE L'ORDONNANCE NOMMANT UN
SÉQUESTRE INTÉRIMAIRE**

(Articles 47 et suivants de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)
L.R.C., (1985), ch. B-3)

À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÈGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE, EN MATIÈRE DE FAILLITE ET INSOLVABILITÉ, DANS ET POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL OU DEVANT LE REGISTRAIRE DE FAILLITE DE CETTE COUR, LA REQUÉRANTE EXPOSE CE QUI SUIT :

1. Par jugement rendu en date du 16 avril 2026, la Cour supérieure a nommé Restructuration Deloitte inc. (le « **Séquestre intérimaire** ») pour agir à titre de séquestre intérimaire aux actifs de la débitrice La Société Immobilière en Propriété Marine Ltée (la « **Débitrice** ») dans le cadre du présent dossier (l'« **Ordonnance** »).

2. Aux termes de l'Ordonnance, la nomination du Séquestre intérimaire était valide jusqu'à ce que l'un des événements suivants se produise :

[10] APPOINTS Deloitte Restructuring Inc., trustee, to act as interim receiver (the "Interim Receiver") to the Property of the Debtor until one of the following events comes to pass:

(a) the taking of possession, where applicable, by a receiver, within the meaning of subsection 243(2), of the Property (as defined herein) placed under the responsibility of the Interim Receiver pursuant to an order of the Court to that effect, or the issuance of an initial order of the Court against the Debtor under the Companies' Creditors Arrangement Act ("CCAA") upon the application of the Interim Receiver; or

(b) the taking of possession by a trustee of Debtor's property over which the Interim Receiver was appointed; and

(c) the expiry of a 45-day period following the date of this Order;

3. En date de ce jour, ni l'un ni l'autre des événements ne s'est produit, mais la période de 45 jours du paragraphe [10] c) viendra à échéance le 1^{er} juin 2026.
4. En fonction des disponibilités de la Cour, la requête en nomination d'un séquestre national a été fixée au 4 juin prochain.
5. La poursuite de l'exécution du mandat du Séquestre intérimaire tel qu'autorisé par l'Ordonnance jusqu'à ce qu'un jugement soit rendu sur la requête en nomination d'un séquestre national est essentielle afin de permettre une saine gestion de l'immeuble et d'assurer le maintien des mesures conservatoires requises à l'égard de l'immeuble et ainsi d'en préserver sa pleine valeur, et ce, à l'avantage de l'ensemble des créanciers détenant une garantie sur celui-ci.
6. En conséquence, la Requérante soumet que les pouvoirs du Séquestre intérimaire doivent être prolongés jusqu'au 5 juin 2026.
7. La présente requête n'est pas contestée par la Débitrice qui a toutefois indiqué qu'elle réserve son droit de contester la requête en nomination d'un séquestre national.

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ABRÉGER le délai de notification de la présente requête.

ACCUEILLIR la présente requête.

PROLONGER l'ordonnance du 16 avril 2026, selon les mêmes conditions, jusqu'au 5 juin 2026, ou jusqu'à ce qu'un jugement soit rendu par le Tribunal relativement à la requête en nomination d'un séquestre national.

ORDONNER l'exécution provisoire nonobstant appel du jugement à intervenir.

LE TOUT sans frais, sauf en cas de contestation.

Montréal, 27 mai 2026

Langlois Lawyers, LLP.

Langlois Avocats s.e.n.c.r.l.

Avocats de la requérante

(Me Rémi Leprévost)

1250, boulevard René-Lévesque Ouest, 20^e étage

Montréal (Québec) H3B 4W8

T +1 514 842 9512

F +1 514 845 6573

Courriel de notification : notificationmtl@langlois.ca

Ligne directe : 514-282-5665

Courriel: remi.leprevost@langlois.ca

Notre référence: 344674.0001

AVIS DE PRÉSENTATION (SALLE 16.10)

PRENEZ AVIS que la *Requête pour la prolongation de l'ordonnance nommant un séquestre intérimaire* sera présentée pour adjudication devant l'un des honorables juges ou le registraire de la Cour Supérieure siégeant en matière de faillite et d'insolvabilité, dans et pour le district de Montréal, le **29 mai 2026, à 8h45**, en salle virtuelle TEAMS¹ (salle 16.10), au Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, 27 mai 2026

Langlois Lawyers, LLP.

Langlois Avocats s.e.n.c.r.l.

Avocats de la requérante
(Me Rémi Leprévost)

1250, boulevard René-Lévesque Ouest, 20^e étage
Montréal (Québec) H3B 4W8

T +1 514 842 9512

F +1 514 845 6573

Courriel de notification : notificationmtl@langlois.ca

Ligne directe : 514-282-5665

Courriel: remi.leprevost@langlois.ca

Notre référence: 344674.0001

¹ Les Liens TEAMS pour rejoindre les salles du Palais de justice de Montréal en matière commerciale, civile et familiale sont publiés sous la rubrique Audiences virtuelles disponible sur le site Internet de la Cour supérieure à l'adresse suivante : [Liens TEAMS pour rejoindre les salles du Palais de justice de Montréal en matière commerciale, civile et familiale \(coursuperieureduquebec.ca\)](https://www.coursuperieureduquebec.ca)

NO : 500-11-067100-269

**COUR SUPÉRIEURE (Chambre civile)
DISTRICT DE MONTRÉAL**

**DANS L'AFFAIRE DU SÉQUESTRE INTÉIMAIRE DE :
LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE EN PROPRIÉTÉ MARINE
LTÉE / MARINE PROPERTY LEASEHOLDS LTD**

Débitrice

-et-

BANQUE ÉQUITABLE

Requérante

-et-

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

Séquestre intérimaire

**REQUÊTE POUR LA PROLONGATION DE
L'ORDONNANCE NOMMANT UN SÉQUESTRE
INTÉIMAIRE**

(Articles 47 et suivants de la *Loi sur la faillite et
l'insolvabilité*)

L.R.C., (1985), ch. B-3)

ORIGINAL



AVOCATS

Langlois Avocats S.E.N.C.R.L.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, 20^e étage
Montréal (Québec) H3B 4W8
T +1 514 842 9512 - F +1 514 845 6573
Me Rémi Leprévost
Courriel : remi.leprevost@langlois.ca
Adresse de notification : notificationqc@langlois.ca
☎ : 344674.0001

BK 0194